



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du jeudi 24 mars 2022**

APPROUVÉ

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 24 mars 2022

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BLANCHARD, BRATEAU, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, HALIMI, HUMEAU, LUCIANI, MENARD,
MM. ANGIBAUD, BABICKI, BILLIARD, BORJON-PIRON, CHÂTEAU, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, DEBERTEIX, DORIVAL, FAUVEAU, GAZEAU, JEGOU, JUSTEAU, LELIEVRE, MARBACH, MAUREL, NOYELLE, PICOT, RAVARY, REIX, VIOUX, VOYER, **Membres Titulaires**

Mme QUERAN,

MM. BATAILLE, CESBRON, FILLON, GUIONNET, LANGEVIN, LEROY, MARTIN, POLLONO, ROUILLER, SALLE **Membres associés**

MM. AUDOUIN (La Poste), BORJON-PIRON (ADECC), **Conseillers techniques**

M GROUD **Président d'Honneur**

EXCUSES :

Mmes LEROUGE, PETITRENAUD, TANGUY, WINDELS

MM ARAM, BESNIER, BODET, CHOPLAIN, FAIQ, GANG, GAUCHET, JABER, LACLIE, LE MAOUT, REYNOUARD, ROUSSEAU, **Membres Titulaires**

Mme LEGRATIET, SAUVOUREL

MM BESSARD, BOISSEAU, CORGNET, DEBRUYNE, EMERIAU, FRANCO, FLAMANT, LAILLET GENDRY, PORTIER, RONGERE, REMITA, **Membres associés**

Mmes DABIN (département 49), DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme) CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), BALLARINI (ALTER), BEAUFILS (Orange), BEDOUET (CIDES), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BOUYER (DESTINATION ANJOU), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS) , COPLEUTRE (JCE), CORVEE (ENEDIS), COUPRIE (CPME), DESROQUES (Vitrines de Saumur), de GUISTI (CIA), DOLAY (UDCM49), DOUGE (Tribunal de Commerce), GERARD (DDT), JUGUET (Ordre des avocats), LAIZE (CHAMBRE D'AGRICULTURE), LANDRAU (CJD), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), LEBLOIS (DCF49), MUSSET (SOLUTION éco), BOURGEAIS, ROLLAND (ASDEPIC), PELISSIER (DDETS), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), PRUNIER (ARC OUEST), ROBLEDO (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), DAVY (SIEML), GIDOIN (ALDEV), SCHAUPP (MEDEF), LERAY (CIDES) **Conseillers techniques**

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

Mme ROCHER Anne, CDP49

Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation

Mme COUPRIE Isabelle Direction des Affaires Financières
Mme HERAUD Florence, Pôle Communication
Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire
M.HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. JAN Philippe, Directeur Entreprises et Territoires CCI des Pays de la Loire

M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire
M. ROCH Cyril, Responsable Pôle Marchés et International

SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

Ordre du jour

1. Point sur le contexte et les conséquences économiques de la guerre en Ukraine	64
2. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES	68
2.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2022.	68
2.2 Délibération de remboursement des frais des élus ou de leurs représentants	68
2.3 Conventions	68
2.4 Représentations	73
3. INTERACCION SUR LES COMMISSIONS ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES	74
3.1 Point d'étape des travaux des commissions mandature 2021-2026	74
3.2 Enjeux énergétiques et démarches de décarbonation. L'hydrogène, une solution pour demain ?	76
4. ACTIVITÉS DE LA CCI	82
4.1 CCI Formation	82
4.2 Agenda	83

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD excuse l'absence de Monsieur le Préfet, Pierre ORY, en raison de la période de réserve électorale, et celle de Michel DERRAC, directeur départemental des finances publiques (DDFIP).

1. POINT SUR LE CONTEXTE ET LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Après les applaudissements de l'assemblée en signe de soutien au peuple Ukrainien, le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Emmanuel PICOT, référent de l'International à la CCI du Maine-et-Loire.

Emmanuel PICOT livre quelques informations sur les relations commerciales entre la France et l'Ukraine, la France et la Russie et sur les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. En 2021, les exportations ligériennes vers l'Ukraine s'élevaient à 90 M€ et les importations à 180 M€ (sources Douanes). 25 entreprises du Maine-et-Loire exportent vers l'Ukraine.



La Russie représente 1,3% des exportations ligériennes (principalement des biens d'équipement et des produits agroalimentaires) et 6,5% des importations (essentiellement des hydrocarbures). 40 entreprises du Maine-et-Loire exportent vers la Russie.



Emmanuel PICOT indique que pour son entreprise, Evolis, l'arrêt des exportations vers la Russie représente un budget d'un million d'euros prévu pour 2022. Il indique que les clients russes comprenaient la décision d'Evolis d'arrêter les exportations et ont exprimé le souhait que les relations commerciales reprennent après la fin du conflit. Emmanuel PICOT précise sa vision.

Il estime qu'il faut différencier le gouvernement et le peuple russe.

Il constate que la stratégie des pays occidentaux d'isoler la Russie économiquement, culturellement, financièrement, pour inciter le peuple russe à se révolter contre le gouvernement et pour faire en sorte que la guerre coûte le plus cher possible à la Russie, pourrait se réaliser.

Cyril ROCH, responsable Pôle Marchés / International de la CCI présente les différents dispositifs d'aide pour les entreprises impactées par la guerre.

Pour soutenir les exportations et garantir la disponibilité de couvertures d'assurance-crédit pour les échanges commerciaux, plusieurs mesures sont mises en place :

- Le [dispositif Cap Francexport \(assurance crédit\)](#) est prolongé au-delà du 31 mars 2022.
- Le [chèque relance export](#) et le [chèque VIE](#) destinés aux PME-ETI sont assouplis et prolongés jusqu'à fin 2022 dans la limite des crédits disponibles.
- Assurance Prospection BPI France, Team France Export pour diversifier ses débouchés commerciaux

Pour les problèmes liés au coût de l'énergie :

- **Remboursement partiel de la TICPE** pour les entreprises de transport routier et transport de voyageurs

et de la **taxe TICPE** sur la consommation électrique des entreprises est abaissée à son niveau minimum 0,5€/MWH.

- **La remise carburant** de 15 centimes hors taxe par litre entre le 1er avril et le 31 juillet 2022 s'appliquera aux particuliers comme aux professionnels. Sont concernés le gazole et le gazole pêche, l'essence (SP95, E10), le E85, le GNR, le GPL et le GNV.

- **Aide à la prise en charge des dépenses énergétiques**

Pour pallier les effets de la crise énergétique sur les entreprises, l'État crée une mesure d'urgence temporaire ciblée et plafonnée sous forme de subventions qui prendra en charge la moitié du surplus de dépenses énergétiques. Elle sera mise en œuvre dès que possible pour la période du 1er mars au 31 décembre 2022. Ces subventions bénéficieront aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges, au moins 3 % du chiffre d'affaires, et qui du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie, deviendraient déficitaires en 2022.

Pour les besoins de financement :

- **Prêt garanti par l'État (PGE)** qui verra son montant relevé pour qu'il puisse atteindre 35 % du chiffre d'affaires pour les entreprises particulièrement impactées par les conséquences économiques du conflit ukrainien, contre 25 % dans le dispositif général.
- **Prêts à taux bonifiés**: prêts directs de l'État pour les PME et ETI de plus de 50 salariés n'ayant pas obtenu en tout ou partie de PGE ayant des perspectives réelles de redressement de leur exploitation et sans procédure collective.
- **Prêt croissance industrie** de BPI dédié aux entreprises industrielles afin de les accompagner dans le financement de leur besoin en FDR et renforcer leur structure financière sera ouvert aux entreprises du BTP.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/pre-t-croissance-industrie#>

Concernant la réduction d'activité

- **Dispositif d'activité partielle de droit commun (APDC)**

Les entreprises qui verraient leurs activités ralenties du fait des conséquences économiques du conflit en Ukraine sont éligibles au bénéfice de l'activité partielle aux taux de droit commun (taux d'allocation à 36 % sur salaire brut et taux d'indemnité à 60 %) et pour le motif « toutes autres circonstances exceptionnelles » prévu au 5° de l'article R. 5122-1 du Code du travail.

- **Dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD)**

Les entreprises qui verraient leurs activités ralenties du fait des conséquences économiques du conflit en Ukraine sont éligibles au bénéfice de l'APLD, y compris en cas de fermeture volontaire.

Le dispositif d'APLD est conçu pour faire face à des difficultés durables et nécessite un accord d'entreprise ou de branche, on pourra modifier des accords en cours ou en signer jusqu'au 31/12/22.

- **Salariés détachés et expatriés travaillant dans des entreprises françaises installées en Ukraine et en Russie**

L'entreprise d'envoi doit privilégier, avant le recours à l'activité partielle, le rapatriement de ses salariés expatriés ou détachés. Il n'est pas possible de demander le bénéfice de l'activité partielle pour les salariés rapatriés qui ne sont pas reclassés immédiatement.

Toutefois, s'il n'est pas possible de rapatrier les salariés (sous contrat de droit français) sur d'autres sites en France en raison de la situation géopolitique, l'employeur peut être éligible à l'activité partielle pour ces salariés.

Cyril ROCH souligne que l'État a confié au réseau consulaire d'être en première ligne pour relayer les informations aux entreprises. Cela montre la reconnaissance de la compétence des CCI pour l'appui au quotidien des entreprises.

Il indique que les deux interlocuteurs à la CCI de Maine-et-Loire pour toutes les demandes d'informations sont Pierre HANEL et lui.

Il souligne le risque des attaques cyber et encourage à réaliser un diagnostic rapide qui permet en 10 minutes d'identifier des pistes d'actions et de recommandations concrètes pour optimiser la sécurité numérique dans l'entreprise.

<https://www.maineetloire.cci.fr/flashdiag-cybersecurite>

Emmanuel PICOT invite les entreprises du département à s'engager pour soutenir le peuple ukrainien à travers diverses actions.



SOLIDARITE UKRAINE: Les entreprises s'engagent

Je souhaite recruter des personnes déplacées au sein de mon entreprise



Précisez vos intentions d'embauche afin d'être accompagné par Pôle emploi.

Je propose des logements aux personnes déplacées



Renseignez vos offres de logement : elles seront automatiquement transmises à la préfecture de votre département.

Je propose à mes collaborateurs de s'engager



Offrez la possibilité à vos collaborateurs de s'engager pour aider les déplacés accueillis en France : en réalisant une mission de bénévolat, des dons ou en proposant un logement.

Je fais un don matériel



Effectuez des dons de produits de première nécessité, de matériel médical et de médicaments.

Je fais un don financier pour l'aide d'urgence



Contribuez financièrement au Fonds de Concours Entreprises du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'exprimer la solidarité de votre entreprise.

Je souhaite être accompagné et/ou déployer une action non référencée



Détaillez la façon dont vous souhaiteriez engager votre entreprise et la communauté vous proposera un accompagnement.

<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/ukraine>

Sébastien VOYER demande si la CCI est en capacité de mettre en relation des gérants de restaurants qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement en farine.

Cyrille LAHEURTE invite à faire remonter les problèmes rencontrés auprès des deux interlocuteurs de la CCI.

Éric GROUD demande si les centres de formation de la CCI sont en capacité d'accueillir les jeunes ukrainiens et si la langue y est enseignée.

Cyrille LAHEURTE indique que les centres de formation ont la capacité d'accueillir les jeunes ukrainiens. La langue ukrainienne n'est pas enseignée, mais la CCI propose des cours de français en langues étrangères.

Cyrille LAHEURTE indique que la CCI est en relation avec les autres acteurs locaux, dont l'agglomération d'Angers Loire métropole et Angers Loire Campus pour répondre au mieux aux demandes de formation.

Il précise que pour le moment, le nombre de demandes pour intégrer les établissements de formation n'est pas important.

Le président Mathieu BILLIARD constate que, contrairement à la pandémie de Covid qui a impacté tout le monde, la guerre en Ukraine impacte surtout les entreprises industrielles.

Emmanuel PICOT indique que la crise des composants électriques devrait s'accroître, car la Russie est le principal exportateur d'un des matériaux utilisés pour les fabriquer.

Le président Matthieu BILLIARD évoque les fortes remontées du cours de l'acier qui a triplé en trois semaines, et de l'aluminium, des métaux souvent extraits en Russie et transformés dans les pays européens.

Fabien SALLÉ évoque les grosses difficultés rencontrées par les entreprises du secteur agroalimentaire.

Édith GIFFARD évoque les difficultés pour les transports étant donné que de nombreux chauffeurs sont ukrainiens et qu'ils sont bloqués dans leur pays. Elle indique également que l'Ukraine et la Biélorussie sont d'importants producteurs de petits fruits rouges, qui entrent dans la composition des sirops fabriqués par son entreprise. Cela fait partie des effets secondaires de la guerre qui arrivent et qui vont s'accroître.

Yannis BORJON-PIRON déclare que la situation est très compliquée pour les entreprises du bâtiment. Il précise que certains marchés ont été passés il y a deux ou trois ans, avec les prix de l'époque et qui ne sont pas revalorisés pour tenir compte de la hausse des matériaux.

Il indique que les entreprises du bâtiment vont devoir apprendre à vendre autrement et revoir leurs pratiques commerciales, en distinguant systématiquement les prix des matériaux de la main-d'œuvre, pour réactualiser les devis lorsque le prix des matériaux augmente et lorsqu'il baisse.

David MAUREL indique que les prix sur l'acier sont garantis sur 48 heures seulement.

Philippe VIOUX indique que la ville et l'agglomération de Saumur viennent de subir une cyberattaque.

Emmanuel PICOT indique qu'Évolis subit 400 attaques par semaine.

Le président Mathieu BILLIARD invite les membres de l'assemblée à remonter leurs questions et remarques. La CCI les transmettra à la Préfecture et aux services de l'État. Il précise que ces informations permettent de réactualiser les dispositifs d'aides pour répondre au mieux aux besoins des entreprises.

2. VIE INSTITUTIONNELLE – AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2022.

[Projet de Procès-verbal](#) de l'Assemblée générale 28 janvier 2022 dernier sur l'extranet élus.

Validation unanime de l'assemblée

2.2 Délibération de remboursement des frais des élus ou de leurs représentants

[Projet de délibération](#) et [charte de déplacement](#) sur extranet élu

Le président Matthieu BILLIARD invite les membres élus de l'assemblée à valider la délibération relative aux remboursements des frais des élus et de leurs représentants, conformément à l'article 1.1.4 du règlement intérieur de la CCI de Maine-et-Loire.

Elle stipule que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des membres élus ainsi que leurs représentants titulaires d'un ordre de mission ou d'un mandat de représentation peuvent être pris en charge par la CCI dans les conditions ci-après.

Cette prise en charge sera faite sur présentation de justificatifs des frais engagés selon les barèmes et la charte de déplacement des collaborateurs en vigueur à la CCI des Pays de Loire en conformité avec les dispositions relatives aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale et des contributions sociales prévues par le code de sécurité sociale.

Validation unanime de l'assemblée

2.3 Conventions

Le président Matthieu BILLIARD déclare que le nombre de conventions signées par la CCI montre son implication dans un grand nombre de structures et d'associations. Il considère que c'est une de ses forces.

- **Avec Angers Technopole**

[Convention 2022 Angers Technopole sur extranet élus](#)

François LELIÈVRE rappelle qu'**Angers Technopole** a été créée en avril 2003 par la fusion de trois structures, dont l'une était portée par la CCI (Angers Technopole Promotion, Angers Technopole Incubation et le Pôle de Recherche et d'Innovation d'Angers).

Il déclare qu'on a l'habitude de dire qu'Angers Technopôle est la filiale innovation de la CCI. Elle permet d'accompagner les porteurs de projet.

Anjou Amorçage a été créé en 2000 pour accompagner les besoins de l'incubateur Angers Technopole sur les problématiques de financement.

L'implication de la CCI dans cette structure se concrétise à trois niveaux :

- au niveau de la gouvernance : trois élus de la CCI siègent au conseil d'administration (Matthieu BILLIARD, Laurent MARBACH et François LELIÈVRE) et la CCI a la vice-présidence.
- au niveau opérationnel, la CCI met à disposition une collaboratrice (environ 20 jours par an), sur le thème de l'économie circulaire.
- au niveau financier, la CCI attribue une subvention. Pour 2022, elle est de 140 000 €.

La CCI fournit également des fichiers qualifiés dans le respect du RGPD.

François LELIÈVRE indique que la CCI œuvre au rayonnement départemental d'Angers Technopole. Il a été proposé de positionner un chargé de mission AT à Cholet. La CCI et Angers Technopole travaillent également ensemble pour l'opération « Pitch for money » à travers le coaching des participants assuré par Angers Technopole et pour l'animation de l'écosystème innovation sous l'angle incubation/accompagnement des projets et valorisation de la recherche. François LELIÈVRE précise qu'Angers Technopole rejoindra, comme la CCI, l'immeuble Métamorphose.

François LELIÈVRE présente les quatre axes de la feuille de route d'Angers Technopole dévoilée le 2 mars (cf. document PPT).

- Faire d'Angers Technopole l'incubateur de référence des projets d'innovation du Maine-et-Loire.
- Développer les synergies entre les entreprises et les acteurs de la recherche.
- Faire émerger de nouveaux champs d'innovation.
- Intégrer la dimension RSE des projets d'innovation dès le début des projets.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec We Network**

[Convention 2022 sur extranet élus](#)

François LELIÈVRE, qui représente la CCI au conseil d'administration de l'association, indique que We Network fédère les entreprises de la filière électronique, les établissements de recherche et d'enseignement et les différents partenaires afin de coordonner leurs actions et mettre en place les relations nécessaires à un déploiement efficace de l'innovation et du transfert de technologie pour les entreprises. Elle a une vocation régionale et sur certains aspects nationale et internationale.

La convention de la CCI avec We Network porte sur :

- la mise à disposition de moyens humains de la CCI
- En cas de besoin, la CCI peut faire des avances financières jusqu'à 100 000 € pour compenser le décalage entre le versement des subventions et le moment où l'association en a besoin.
- Il existe un partenariat formation au niveau du « technocampus de l'électronique ».
- Il existe un partenariat sur les missions d'accompagnement ERP.

L'association est présidée par Vincent BEDOUIN, PDG du groupe LACROIX.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec l'ADECC**

[Convention ADECC sur extranet élus](#)

Yannis BORJON-PIRON, président de l'association, indique que l'ADECC a pour objectif d'aider les entreprises du territoire à mettre en œuvre des démarches d'économie circulaire.

Elle est soutenue par la CCI qui lui attribue une subvention de fonctionnement et met à sa disposition des moyens humains.

Les relations entre la CCI et l'association sont définies dans la convention que les membres de l'assemblée sont invités à renouveler ce jour.

Yannis BORJON-PIRON indique que l'association, qui compte aujourd'hui 147 adhérents, se développe et que dans une semaine, elle accueillera sa première salariée pour développer un certain nombre d'actions de sensibilisation. L'objectif est que l'association soit autonome financièrement dans deux ou trois ans.

Validation unanime de l'assemblée

Yannis BORJON-PIRON, Président d'ADECC et membre élu ne prend pas part au vote

- **Avec le Club immobilier Anjou**

[Convention cadre CLUB IMMOBILIER ANJOU sur extranet élus](#)

Pascal RANCHOUX indique que le Club immobilier Anjou a été mis en place à la demande des professionnels de l'immobilier d'entreprises. Sa première action a été d'œuvrer en 2011 pour un observatoire de l'immobilier sur les locaux d'activités, les entrepôts, les bureaux et les locaux commerciaux.

Le Club regroupe 70 professionnels et des partenaires de la sphère publique et privée qui se réunissent sur des thématiques telles que : l'urbanisme commercial, l'accessibilité des locaux, la politique bancaire et l'immobilier d'entreprise, le bail commercial, l'obsolescence des locaux, le marché tertiaire, la lutte contre l'artificialisation des sols, etc.

La CCI participe au fonctionnement du Club dont elle est l'un des membres fondateurs. La convention définit les moyens et services que la CCI fournit à l'association Club Immobilier Anjou afin de lui permettre d'accomplir sa mission. Elle est établie pour un an. La CCI met à disposition du CIA des moyens humains et matériels. En contrepartie, le CIA s'engage à verser à la CCI une contribution forfaitaire d'un montant de 4 200 € TTC.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec le club de dirigeants ASDEPIC**

[Convention ASDEPIC sur extranet élus](#)

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'ASDEPIC (Association Segréenne de Dirigeants d'Entreprises et de Production, Industrielles et Commerciales) est un réseau de chefs d'entreprises du Segréen. Il a été créé à l'initiative de la CCI.

La convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre l'ASDEPIC et la CCI autour des axes de collaboration suivants :

- L'appui à l'animation de l'ASDEPIC, la CCI de Maine-et-Loire souhaitant contribuer à la dynamisation des entreprises sur son territoire, en apportant un soutien opérationnel aux clubs de créateurs et de chefs d'entreprise.

- La contribution à certaines animations au sein de la CCI de Maine-et-Loire sur le bassin du Pays segréen.

La convention est établie pour une durée de un an avec mise à disposition de moyens humains.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec le Réseau du Bellay**

[Convention RÉSEAU DU BELLAY sur extranet élus](#)

Le président Matthieu BILLIARD indique que le Réseau du Bellay fédère les entreprises du secteur du luxe. Il compte une vingtaine de membres. La CCI soutient ce Réseau par la mise à disposition de moyens humains et matériels. En contrepartie, le réseau verse une contribution de 5 000€/an.

Éric GROUD souligne les savoir-faire détenus par les entreprises qui font partie de ce Réseau et l'intérêt pour elles de se regrouper pour avoir plus de poids face aux gros donneurs d'ordre. Il indique que le stand loué par le Réseau au salon du Made in France était l'un des plus grands et bien situé, à l'entrée. Il a eu beaucoup de succès auprès des visiteurs.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec Destination Anjou**

[Convention DESTINATION ANJOU sur extranet élus](#)

Julien REIX indique que dans le cadre de la mise en place d'un programme de développement de l'offre touristique mené par la CCI, il avait été considéré qu'un travail sur la qualité de l'offre des professionnels était un préliminaire incontournable. À cet effet, la CCI avait mis en place une opération « Qualité » proposée à tous les ressortissants Hôtellerie et Restauration, passage obligé pour adhérer au club de développement « **Destination Anjou** » qui visait à fédérer des professionnels réunis sous le signe de la qualité.

Les objectifs de l'association sont :

- Aider les professionnels à améliorer les prestations qu'ils offrent à leur clientèle et ainsi, parvenir à mieux les fidéliser.
- Partager une identité commune avec d'autres professionnels.
- Promouvoir son territoire à travers l'excellence de ses prestations.

Pour mener à bien ces objectifs, il a été convenu la signature d'une convention entre la CCI et l'association Destination Anjou qui regroupe en 2022 une trentaine d'hôtels (1250 chambres), 28 restaurants et 23 sites de visites répartis entre Angers, Saumur et Cholet.

L'appui de la CCI est d'ordre financier avec une aide 5 000 € TTC, cette subvention a été validée lors du 1^{er} bureau de l'année le 11 janvier dernier, du conseil et de la coordination de l'association d'un cadre de la CCI à hauteur de 25 jours, la mise à disposition éventuelle pour accueillir un stagiaire.

Ces moyens permettent à l'association d'accompagner des professionnels mobilisés pour promouvoir l'offre touristique et gastronomique de l'Anjou à travers la mise en place d'outils de communication (guide, internet, réseaux sociaux...) mais également d'événements structurants comme le Gala des chefs pour la lutte contre le cancer ou la création d'un plat emblématique de l'Anjou : la Gouline Angevine.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec l'Université d'Angers**

[Convention MASTER GESTION DES TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL sur extranet élus](#)

Le président Matthieu BILLIARD indique que la convention passée avec l'Université d'Angers dans le cadre de ce Master a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières. Les prestations de formation assurées par la CCI de Maine-et-Loire sont facturées par la CCI à l'Université (59 € par heure). La convention entrera en vigueur le 1er septembre 2022 et prend fin au terme de l'année universitaire 2026-2027.

La CCI assure une partie des enseignements de cette formation en raison de son expérience de longue date sur les thématiques visées et en raison de sa connaissance du terrain.

Le président Mathieu BILLIARD déclare que ce partenariat est stratégique par rapport à l'enjeu de développement du territoire.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec les associations Vitrites d'Angers, Vitrites de Cholet et Vitrites de Saumur**

Conventions Vitrites [d'Angers](#), [Cholet](#) et [Saumur](#) et avenants financiers sur extranet élus.

Dominique GAZEAU indique que les subventions versées aux Vitrites d'Angers, de Saumur et Cholet sont définies par des avenants financiers joints aux conventions qui encadrent les apports respectifs avec chacune des associations.

Les conventions visent à :

- l'appui à l'animation des vitrines, soit :

- Renforcer le partenariat avec les vitrines
- Leur apporter l'expertise d'un collaborateur (nombre de jours à préciser chaque année dans l'avenant annuel)
- Mettre à leur disposition ponctuellement des bureaux ou salles de réunion
- Assurer leur promotion en communiquant dans les médias CCI
- Favoriser le recrutement de leurs membres
- Les associer à nos animations

- à la contribution des vitrines aux animations de la CCI :

- Faire mention de notre partenariat sur tout support
- Échanger et informer la CCI sur les animations afin de contribuer mutuellement et de synchroniser les agendas (ou éviter les conflits d'agenda)

Ces conventions d'une durée d'un an avec tacite reconduction pendant 5 ans sont assorties chaque année d'un avenant financier :

- Précisant le nombre de jours maximum de soutien humain en 2022 : 31 jours pour Angers, 10 jours pour Cholet, 10 jours pour Saumur et 21 jours pour le Maine-et-Loire.
- Les subventions budgétées pour 2022 sont comme les années passées de 15 500 € pour Angers, 7 500€ pour Cholet et 3 000€ pour Saumur.

Validation unanime de l'assemblée

2.4 Représentations

- À la Commission travaux utiles et vigilance

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI de Maine-et-Loire est sollicitée par Sandra PENISSON DOLBEAU, directrice d'ASURE, Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi pour désigner un représentant à la Commission travaux utiles et vigilance.

Cette commission se réunit 2 à 4 fois dans l'année.

Alexandre LEROY (Imprimerie Loire Impression) est d'accord pour représenter la CCI.

Validation unanime de l'assemblée

- Au Comité de programmation Leader Vallées d'Anjou

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI doit désigner un représentant au Comité de programmation Leader Vallées d'Anjou à la suite de la nomination de Gérard CHOUETTE, qui était son représentant, au poste de président. L'intérim a été exercé jusqu'à ce jour par Christelle SEPTANS, chargée de mission territoriale à la CCI sur le territoire de Saumur et des Vallées d'Anjou.

Le bureau propose de poursuivre la représentation de **Christelle SEPTANS** au sein de ce comité.

Validation unanime de l'assemblée

- Au Conseil de développement du Pôle Métropolitain Loire Angers

Le président Matthieu BILLIARD indique que le Conseil de développement Loire Angers est l'instance de concertation de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et du Pôle Métropolitain Loire Angers. Le Conseil de développement favorise le dialogue de toutes les composantes de la société civile et les invite à imaginer ensemble des solutions sur tous les sujets qui concernent l'avenir de leur territoire. Le Conseil de développement Loire Angers a été installé le 6 février 2018.

Le bureau propose de désigner

- **Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT** en membre titulaire, membre élue sur l'ancienne mandature, qui était déjà la représentante de la CCI pour cet organisme
- **François LELIEVRE et Michel LANGEVIN** en membres suppléants.

Validation unanime de l'assemblée

- Au Syndicat mixte Anjou Numérique

Le président Matthieu BILLIARD indique que le syndicat mixte Anjou Numérique a été constitué en 2015 afin de garantir à tous l'accès à l'internet très haut débit, enjeu crucial pour le développement et l'attractivité du Maine-et-Loire. Il regroupe le Département de Maine-et-Loire, la Région, les EPCI du département (hors Angers Loire Métropole), et de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour la commune d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire.

Jean-François REYNOUARD, élu président de la Chambre régionale, était le représentant de la CCI jusqu'à présent.

Le bureau propose que **François LELIEVRE** reprenne cette représentation, qui est en lien avec ses autres mandats.

Validation unanime de l'assemblée

3. INTERACCION SUR LES COMMISSIONS ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

3.1 Point d'étape des travaux des commissions mandature 2021-2026

- **Commission formation et financement du développement des entreprises**

En l'absence de Philippe BESNIER, pilote de cette commission, Guillaume MARTIN indique que la commission s'est réunie deux fois. Une 3^e réunion est fixée début avril. Elle regroupe 14 membres.

Les réunions ont permis de définir les axes de travail :

- la maîtrise de la trésorerie et les fonds propres.
- les financements publics
- les financements non bancaires.

Christophe HOUEIX indique que l'un des objectifs de la commission serait de doubler le nombre de participants à « Pitch for money ». Il indique que l'année passée, il y avait eu deux sessions avec une vingtaine de participants chacune. Il souligne que l'enjeu est d'être plus efficient sur l'aspect préventif. Éric GROUD approuve la volonté d'organiser des « Pitch for money » plusieurs fois dans l'année.

- **Commission croissance responsable et soutenable**

Philippe COUGÉ indique que la commission regroupe 22 membres.

Trois groupes de travail ont été constitués :

- entreprendre demain.
- rendre attractive de l'entreprise
- entreprise performante et soutenable.

Le groupe « entreprendre demain » réfléchira à la manière de :

- Donner du sens en interne (associés, collaborateurs) et en externe (partenaires, clients, fournisseurs...);
- Travailler le collaboratif en local : entreprendre avec, coworking mixte, achats en réflexe de proximité...
- d'intégrer la notion de soutenabilité en mesurant son impact et en transformant les contraintes en opportunités entrepreneuriales.
- d'étalonner et expérimenter autour de nouveaux formats de travail et de lieux...

Le groupe « rendre attractive de l'entreprise » travaillera sur :

- le partage et l'implication autour de la vision d'entreprise partagée, la gouvernance collaborative, adaptation au secteur/taille...
- les manières d'innover sur et dans l'organisation via le télétravail, mobilité, mécénat, rémunérations...
- Sur la marque employeur et l'entreprise désirable en échangeant sur les valeurs, l'identité, les formations « à l'envie », les associés ambassadeurs...

Enfin le groupe « entreprise performante et soutenable » travaillera sur :

- la re-conception et co-conception : éco-conception de produits/services, démarche avec les acteurs de la chaîne de valeurs.
- repenser les achats : critères de proximité, de long terme, utilisation de matériaux recyclés, réemplois des matières, achats groupés (énergie, transports...).
- l'information et l'engagement : solutions partageables, témoignages d'entrepreneurs, missions exploratoires.

- **Commission Formation et recrutement**

Catherine DAGORN indique que la commission regroupe 17 élus. Deux réunions ont eu lieu qui ont donné lieu à de beaux échanges.

Elle présente les trois axes de travail et les idées avancées lors des deux premières réunions :

- Concernant l'orientation : la constitution d'une communauté d'ambassadeurs sur les métiers de demain, le mécénat de compétences et le souhait de faire évoluer la nuit de l'orientation en associant encore plus les chefs d'entreprise.

- Concernant la formation : disposer d'une cellule de veille pour faire remonter les besoins des entreprises concernant les nouveaux métiers, renforcer la contribution à la remise des diplômes aux apprentis pour valoriser encore plus leurs savoir-faire et compétences, réfléchir à l'évolution du restaurant d'application, disposer d'une synthèse sur les différents dispositifs pour mieux les promouvoir auprès de toutes les entreprises.

- Concernant l'attractivité du territoire : développer les représentations de la CCI dans les différentes instances liées à la formation professionnelle au niveau départemental et régional.

Didier CHATEAU déclare qu'il serait bien d'avoir une cartographie des secteurs émergents et suggère de s'appuyer sur les membres de la CCI pour faire remonter les nouveaux métiers.

Delphine HALIMI indique que le centre de formation de la CCI ne couvre pas tous les métiers exercés sur le territoire. Elle cite celui d'installateur de réseau de ventilation. Elle évoque la possibilité de créer des modules de formation pour répondre à ce besoin.

Le président Matthieu BILLIARD invite les entrepreneurs à faire remonter leurs besoins.

Sandrine CAPELE indique que c'est l'idée de créer une cellule de veille évoquée par les membres de la commission formation. Cela permettra de vérifier s'il existe une formation sur le territoire répondant aux besoins exprimés par les entrepreneurs et si elle n'existe pas, comment répondre au besoin, soit par la mise en place d'une formation courte, soit en faisant évoluer une formation initiale.

- **Commission optimisation de l'usage numérique**

François LELIÈVRE indique qu'il a été décidé de constituer trois communautés, l'une sur le commerce, une sur l'industrie et une tournée vers les ressources humaines.

Concernant le numérique et le commerce, les actions envisagées sont :

- l'extension de la plateforme Angers Shopping à l'ensemble du département, portée par les Vitrines 49,
- le lancement d'un club e-commerce départemental,
- le lancement de chèque cadeau numérique au niveau départemental.

Sébastien VOYER demande si ces actions pourraient concerner aussi les commerçants non sédentaires. Dominique GAZEAU indique que tous les commerçants peuvent s'inscrire sur la plateforme Angers shopping.

Concernant le numérique et l'industrie, une action est envisagée à titre de pilote : la création d'un collectif industrie du futur, porté par le Conseil territorial Cholet-Mauges.

Les objectifs sont de fédérer les membres autour des enjeux de l'industrie du futur, favoriser les rencontres avec des acteurs régionaux (offreurs de solution, visite de centres techniques et d'entreprises labellisées « vitrines Industrie du futur » et d'échanger sur les bonnes pratiques, en particulier les Clubs French Fab.

François LELIÈVRE indique que si ce collectif fonctionne bien, il pourrait être décliné dans d'autres territoires et/ou déployé à l'échelle départementale.

Le président Matthieu BILLIARD déclare que c'est une bonne idée de démarrer un collectif sur cette thématique dans le Choletais.

Il évoque l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour construire un Bachelor industrie 4.0 auquel a répondu la CCI en partenariat avec la CCI de Bayonne. L'objectif est d'ouvrir cette formation pour la rentrée 2023.

Concernant le numérique et les compétences, François LELIÈVRE déclare que toutes les entreprises sont concernées par l'impact du numérique dans la gestion des ressources humaines.

Il indique que pour tous les travaux menés dans les différents groupes, des documents supports seront réalisés et mis à la disposition des entreprises.

- **Commission proximité territoire et connexion écosystème**

Philippe VIOUX présente les thèmes de travail retenus par les membres de la commission proximité du territoire et connexion avec l'écosystème. Il y en aura un sur les data-persona pour définir le profil des personnes qui entreprennent sur le territoire pour mieux interagir et communiquer avec elles ; un autre sur les territoires avec le souhait de booster les conseils territoriaux, avec la désignation d'élus et de référents CCI dans chaque territoire et un autre sur l'aménagement du territoire.

Philippe VIOUX souligne l'intérêt des conseils territoriaux pour faire remonter les problématiques.

Il propose également de créer un groupe de travail sur la transversalité pour faciliter la transmission des informations entre toutes les commissions.

En conclusion, Philippe VIOUX indique que les membres de la commission ont demandé à Éric GROUD de travailler sur l'histoire du territoire et sur les entreprises, qui constituent la culture de la CCI, valeur sur laquelle s'appuiera la communication de la CCI.

Le président Mathieu BILLIARD évoque l'envie de la CCI d'être proche de tous les territoires qui composent le département du Maine-et-Loire. Il souhaite qu'une dynamique similaire à celle d'Angers avec les autres acteurs économiques autour du projet Métamorphose existe à Saumur et Cholet. Il indique que ces deux agglomérations ont exprimé l'envie d'avancer sur cette possibilité de faire plus travailler les équipes ensemble. L'étape suivante sera de travailler avec les autres EPCI du territoire. Des conventions sont à l'étude pour définir la manière de travailler avec ces collectivités et accompagner les chefs d'entreprise de leur territoire.

3.2 Enjeux énergétiques et démarches de décarbonation. L'hydrogène, une solution pour demain ?

Le président Matthieu BILLIARD déclare que parmi les missions confiées par l'État aux Chambres de commerce, il y a l'accompagnement des entreprises dans leurs mutations, dont celle de la transition énergétique.

Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont devenus incontournables. Les CCI souhaitent amener le plus grand nombre des entreprises ligériennes à réussir leur mutation en accélérant les démarches d'économies d'énergies, en luttant contre le gaspillage des matières premières et à concevoir des offres innovantes basées sur des solutions décarbonées.

Parmi celles-ci l'hydrogène est un formidable vecteur de développement pour demain, à l'heure où les énergies fossiles doivent trouver leurs substituts et l'économie de nouveaux ressorts. Il donne la parole à Philippe JAN, directeur du service « entreprises et territoires » à la CCI des Pays de la Loire pour expliquer en quoi l'hydrogène est une solution pour demain.

État des lieux de la production et de la consommation de l'énergie dans le monde et en France

Philippe JAN commence son intervention en évoquant les trois enjeux liés à l'énergie : le mix énergétique, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les programmes nationaux pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES pour limiter les effets du réchauffement climatique. À savoir :

- la stratégie nationale bas carbone 2050 visant la neutralité en carbone de l'économie,
- la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (objectifs en matière de consommation et équilibre du mix énergétique et définition d'actions)
- et FIT for 55 en lien avec les propositions de la Commission européenne.

Philippe JAN indique que la France produit 1% de l'énergie mondiale (en 2019) et en consomme 2%. L'Europe en produit 5% et en consomme 10%.

Ces chiffres montrent que 90% du problème se situe en dehors de l'Europe et que la solution au problème est à chercher à l'échelle de la planète.

Philippe JAN souligne la situation particulière de la France concernant la production de l'énergie nucléaire. Le pays produit une grande partie de l'énergie nucléaire européenne.

Les énergies renouvelables ne représentent que 11% de la consommation d'énergie en France.

L'énergie nucléaire représente 40%, le pétrole 29% et le gaz 15%.

Concernant la production d'énergie nucléaire, Philippe JAN précise que la France s'approvisionne en uranium auprès principalement de quatre pays : le Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Niger et en Australie.

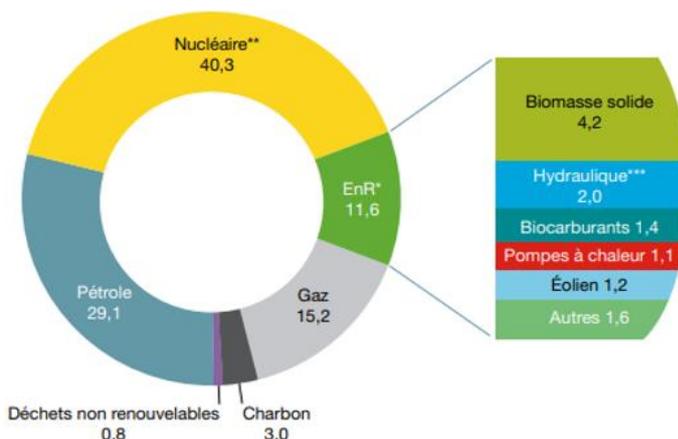
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

TOTAL : 245 Mtep en 2019 (données brutes)

En % (données non corrigées des variations climatiques)



France
Conso énergie
245 Mtep
dont environ 110
Mtep importés



* EnR : énergies renouvelables.

** Correspond pour l'essentiel à la production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité. On inclut également la production hydraulique issue des pompages réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie, mais cette dernière demeure marginale, comparée à la production nucléaire.

*** Hydraulique hors pompages.

Champ : France entière (y compris DOM).

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

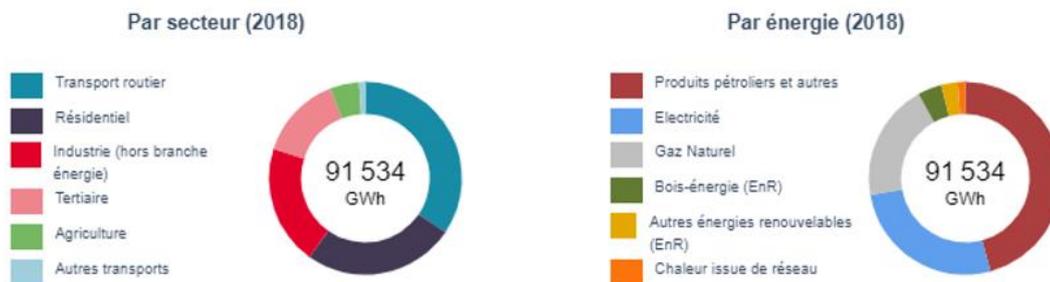


Concernant les consommations d'énergie en Pays de la Loire, les produits pétroliers arrivent en tête, car le principal secteur qui consomme de l'énergie est le transport, devant le résidentiel et l'industrie.

Consommations d' énergie en Pays de la Loire

Pays de la Loire

air pays de la Loire
www.airpl.org



1^{er} secteur :
Transport



1^{ère} source :
Produits pétroliers

Philippe JAN indique que depuis 30 ans (entre 1990 et 2019), la consommation par habitant est en baisse. La dépendance a légèrement diminué. La consommation d'électricité a beaucoup augmenté (+ 37%) et les émissions de CO2 ont baissé.

92% de la production électrique française est décarbonée (avec 70,6% pour le nucléaire). Au niveau mondial, la principale source de production de l'électricité, c'est le charbon (36,4% de la consommation totale).

Les énergies renouvelables (ENR) progressent.

Les énergéticiens investissent davantage dans les ENR que dans les énergies fossiles. En 2020 dans le monde, les nouvelles capacités de production d'origine renouvelable installées ont été de 260 GW contre 60 GW pour les nouvelles capacités de production d'origine fossile. Pour autant, il faudra de nombreuses années avant que les capacités de production d'origine renouvelable rejoignent celles d'origine fossile.

Philippe JAN rappelle ce que signifie la neutralité carbone en 2050 : réduire les émissions de GES de 85% à horizon 2050.

Il présente les objectifs définis pour atteindre cette neutralité :

- **Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050** : ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...), électricité décarbonée.
- **Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs**, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique.
- **Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie** (par exemple de l'agriculture, ou des process industriels) .
- **Augmenter les puits de carbone** (naturel et technologique) pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 tout en développant la production de biomasse

Pour accélérer la réduction des GES, il a été décidé, dans le cadre de FIT for 55, de fixer un objectif de -55% en 2030 par rapport à 1990, contre -40%.

En termes de transport, cela signifie de faire en sorte de réduire de 55% les ventes de voitures à émission par rapport à 2021 et qu'il n'y en ait plus en 2035.

Philippe JAN indique que la programmation pluriannuelle de l'énergie votée en 2020 sera révisée après l'élection présidentielle pour tenir compte des conséquences de la guerre en Ukraine.

L'hydrogène, un élément clé de la 3^e révolution industrielle

Philippe JAN explique l'intérêt de la production de l'hydrogène pour répondre aux enjeux climatiques : elle permettrait de pallier l'intermittence de la production des ENR.

Toutefois, la manière de produire actuellement de l'hydrogène produit énormément de carbone.

Il se produit actuellement 60 millions de tonnes d'hydrogène dans le monde, dont 900 000 tonnes en France pour des usages industriels.

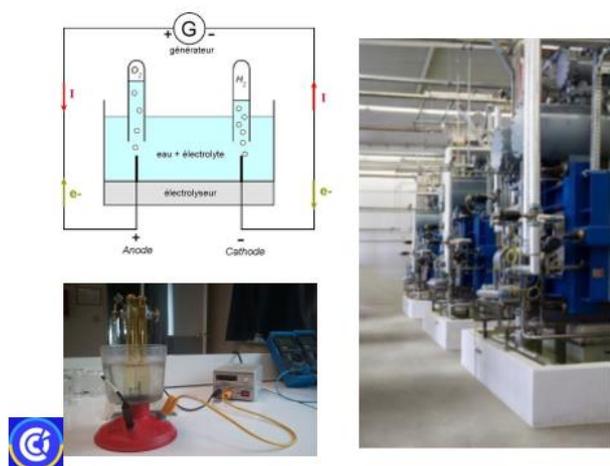
Pour décarboner l'économie grâce à l'hydrogène, il faut donc d'abord décarboner sa production.

Le procédé qui le permet est l'électrolyse, dont la production industrielle est de plus en plus mature.

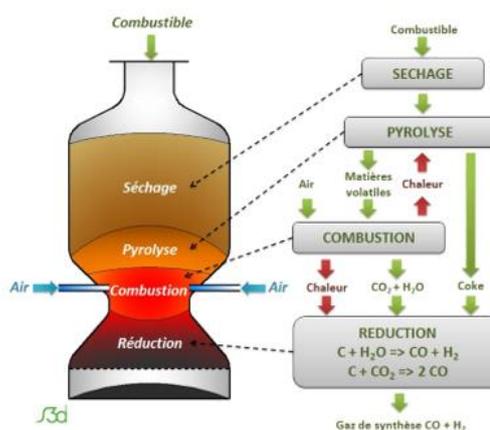
PRODUCTION H₂

La production d'hydrogène bas carbone

Par électrolyse de l'eau à partir d'électricité renouvelable



À partir de la biomasse



L'enjeu des années à venir est de rendre cette technologie la plus fiable possible et la moins coûteuse possible pour arriver à un prix de production équivalent à celui de la production actuelle d'hydrogène par vaporeformage.

Une autre technologie consiste à partir de la biomasse, en la transformant par des techniques thermiques. Des entreprises de la région travaillent sur ce sujet : une en Sarthe et une à Saint-Nazaire.

Philippe JAN explique que pour que l'électrolyse soit rentable, elle doit être menée à une grande échelle. Les grands projets consistent à coupler la production d'hydrogène par électrolyse avec d'importantes productions d'énergie renouvelable, en particulier en la couplant avec des fermes éoliennes off-shore. De grands industriels et énergéticiens envisagent ainsi de produire sur une seule usine le volume produit aujourd'hui en France, autour d'un million de MW.

Philippe JAN indique que les problèmes de l'hydrogène, gaz très léger et peu dense, sont le stockage et le transport. Ceux-ci ont été en partie résolus. On en embarque dans les fusées pour les faire

décoller. Il peut être stocké soit en étant comprimé, soit sous une forme liquide, en le refroidissant à -260°.

Airbus qui envisage de faire voler ses avions avec de l'hydrogène a confié ces sujets de recherche à des laboratoires nantais pour concevoir des réservoirs d'hydrogène liquide qui pourraient être embarqués dans les avions. Des recherches sont également menées pour stocker l'hydrogène en cavité dans les régions Rhône Alpes Auvergne et en PACA.

Philippe JAN présente le système de distribution de l'hydrogène, un carburant comparable aux autres.

Il souligne que la production de l'hydrogène est une chaîne de valeurs complète et regroupe tout un tas de métiers et de compétences présentes dans les entreprises françaises.

C'est pourquoi il est important de saisir les opportunités offertes par le développement de la production de l'hydrogène.

La France a ainsi prévu d'investir 7 milliards d'euros pour développer la filière hydrogène, dont 3,4 milliards d'ici à 2023:

- 54 % pour décarboner l'industrie
- 27 % pour développer la mobilité
- 19 % pour soutenir la recherche .

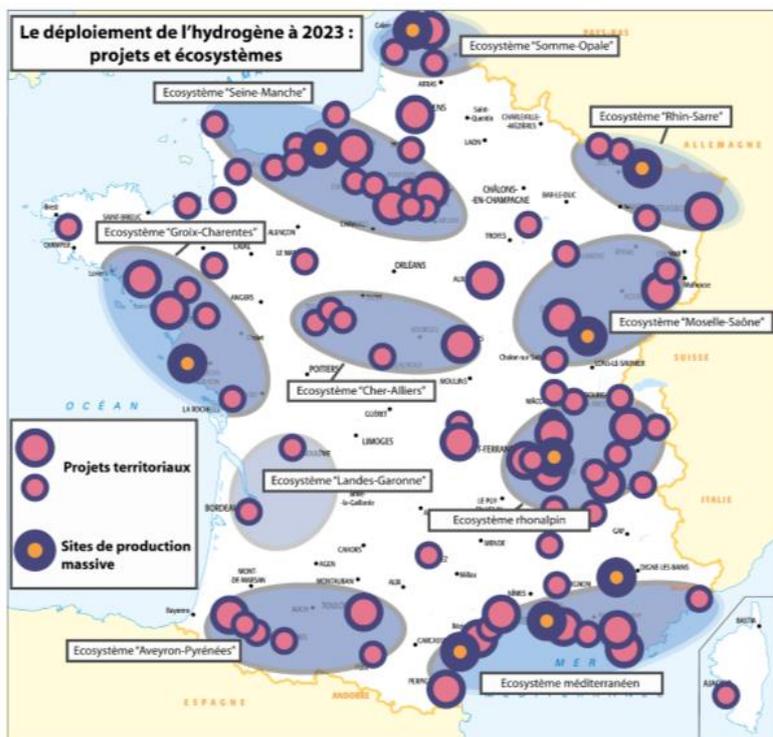
Dans son plan stratégique présenté en juillet 2020, la Commission européenne prévoit de multiplier par 40 à horizon 2030 la capacité de production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau à partir d'énergie renouvelable.

Philippe JAN indique qu'il existait 685 stations à hydrogène dans le monde en 2021.

Il souligne l'importance de la proximité entre le site de production et l'usage.

C'est pourquoi l'ADEME a choisi de soutenir les projets avec une production locale et des usages locaux. Il présente la carte de France des projets. Il y en a dans toutes les régions. Quinze grands projets seront portés par la France à l'Europe avec l'espoir d'un soutien massif pour pouvoir être déployés dans les quatre ans à venir.

www.largo.fr

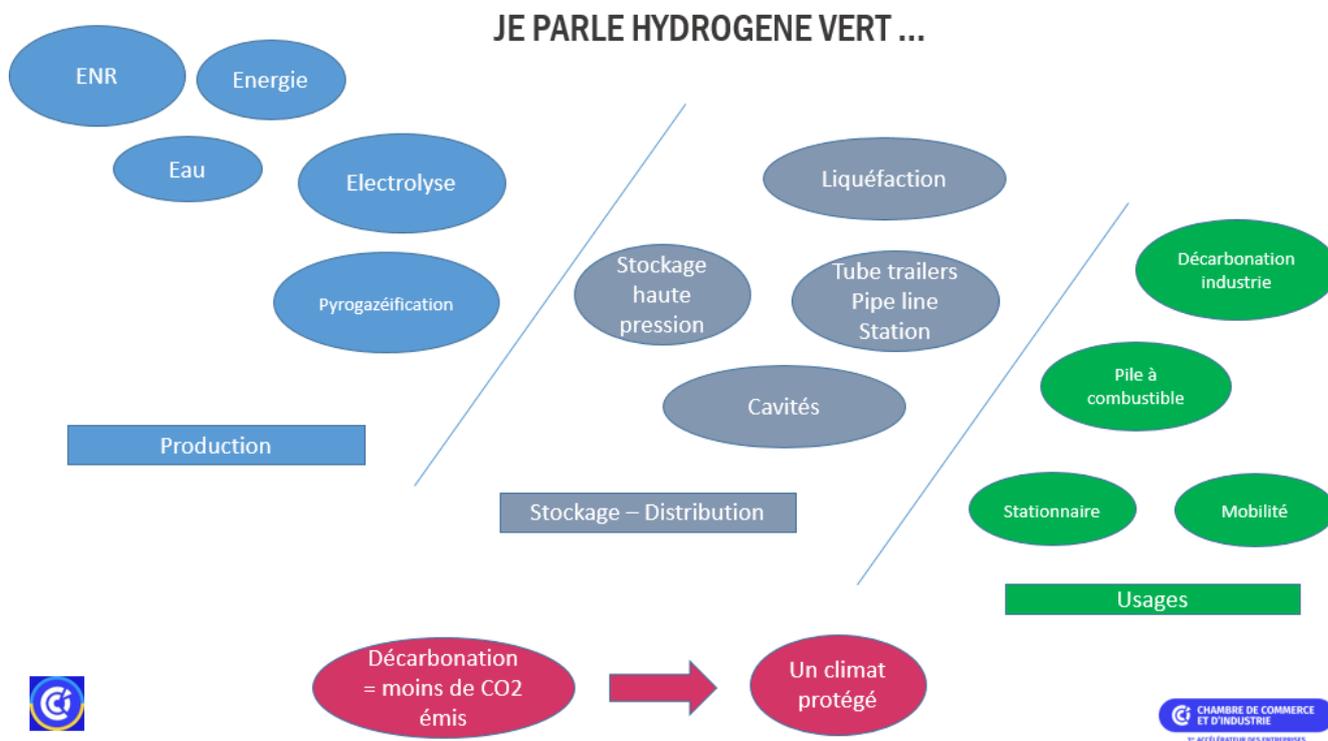


Philippe JAN cite les projets menés dans la région Pays de la Loire.
- celui de la start-up Lhyfe qui a créé une unité d'hydrogène à Bouin.

Philippe JAN présente les applications dans le domaine de la mobilité en évoquant les différents véhicules qui fonctionnent à l'hydrogène (voitures, camions, bus, véhicules utilitaires, bateaux) et les

autres usages : groupes électrogènes, chaudière méthane en l'associant de l'hydrogène au CO2 et la production d'acier.

Pour conclure, Philippe JAN présente les mots clés à connaître pour parler de l'hydrogène vert. Il déclare que c'est un sujet passionnant, un sujet d'avenir. Il affirme qu'une partie de l'économie sera liée à l'hydrogène à l'avenir. Il termine son intervention en rappelant que l'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas.



Michel LANGEVIN indique qu'il y a une dizaine d'années, lorsqu'il défendait les projets liés à l'utilisation de l'hydrogène, il faisait face à une énorme résistance par crainte de la dangerosité de l'utilisation de ce gaz. Il demande si l'opinion du grand public a évolué concernant l'utilisation de l'hydrogène.

Philippe JAN confirme qu'il y a un vrai enjeu sur l'appropriation par le grand public de l'hydrogène comme source d'énergie. Il indique que la crainte est justifiée dans la mesure où ce gaz est inflammable et explosif dans certaines conditions. C'est pourquoi les développeurs travaillent sur la sécurisation et sur la pédagogie autour de la façon de maîtriser les risques. Les SDIS sont associés aux travaux menés par les développeurs de solutions hydrogène. Il indique que des projets commencent à voir le jour. Il cite des trains à hydrogène qui circulent en Allemagne.

Éric GROUD évoque la station à hydrogène de La Roche-sur-Yon créée en lien avec l'entreprise Lhyfe, qui produit de l'hydrogène renouvelable et écologique à Bouin en Vendée et l'action de l'association SMILE, (SMart Ideas to Link Energies : idées intelligentes pour relier les énergies), projet collaboratif bi-régional déployé sur les Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Philippe JAN indique que SMILE a été créée dans le cadre de l'appel à projets national pour le Déploiement du Plan Nouvelle France Industrielle Réseaux Électriques Intelligents / Solution industrielle ville durable. L'objectif est d'optimiser à l'échelle des territoires les réseaux et faire en sorte d'avoir une meilleure adéquation entre la production d'électricité renouvelable et sa consommation.

Patrice POLLONO indique que le rendement de la production d'hydrogène est actuellement très mauvais, l'une des causes des coûts élevés. Il demande si le rendement est appelé à s'améliorer.

Philippe JAN indique que 60 à 75% du coût découle de l'électricité nécessaire pour produire l'hydrogène. Il faut donc trouver les conditions pour avoir de l'électricité à moindre coût. De plus, il y a des pertes à l'électrolyse, au stockage, à la compression et à la pile à combustible. Pour un kilo d'hydrogène à l'entrée de la chaîne, il en sort 0,35 d'utile. Des chercheurs sont en train de travailler pour réduire ces pertes.

François GUILLONET évoque la production de l'énergie solaire et le fait qu'il n'y a qu'un interlocuteur pour acheter l'électricité : EDF, qui impose des prix bas et un engagement sur 20 ans. Il considère que ce système est un peu scandaleux.

Philippe JAN estime que la solution par rapport à l'énergie solaire à l'échelle de zone d'activité est d'opter pour de l'autoconsommation collective.

4. ACTIVITÉS DE LA CCI

4.1 CCI Formation

Le président Mathieu BILLIARD présente les formations ouvertes à la rentrée 2022 et les projets d'ouverture pour la rentrée 2023.

Celles ouvertes en 2022 :

- Au centre Pierre-Cointreau, un Bachelor chargé(e) de gestion et de développement des ressources humaines, en partenariat avec l'Université catholique de l'Ouest.
- à Eurespace, un BTS Développement réalisation bois) en partenariat avec le Greta CFA 49 et le déploiement du TSML Logistique (Technicien Supérieur Méthodes Exploitation logistique).
- À Saumur : le déploiement du BTS SIO (Service Informatique aux Organisations) en partenariat avec l'institut de l'informatique appliquée de la CCI53.

Les projets d'ouverture pour 2023 :

- Au centre Pierre-Cointreau :
 - Un DEUST Pharmacie avec l'Université d'Angers,
 - Déploiement du Titre Negoventis VCC (Vendeur Conseiller Commercial) .
- À Eurespace :
 - Déploiement du Bac Pro Logistique,
 - Déploiement du BTS NDRC (Négociation et Digitalisation de Relation Client),
 - Titre Pro Solier(e) avec la Fédération professionnelle des Soliers
 - AMI Territoire d'Industrie dans la perspective d'ouvrir un Bachelor industrie 4.0.
- Au centre Pierre-Cointreau et Eurespace
 - Titre Manager Unité Marchande en partenariat avec Mac Do et CCI France.
- À Saumur :
 - Une licence professionnelle mention métiers de la Mode, parcours développement et commercialisation en bijouterie-Horlogerie *en partenariat avec l'ESTHUA*
 - Déploiement du CAP Maçon.
 - Déploiement du BTS MCO (Management Commercial Opérationnel).

Sandrine CAPELE déclare que CCI Formation a la volonté de proposer un large panel de formations comprenant à la fois des titres de l'éducation nationale et des titres professionnels, qui répondent aux besoins des entreprises et aux besoins des jeunes pour construire leurs parcours de formation.

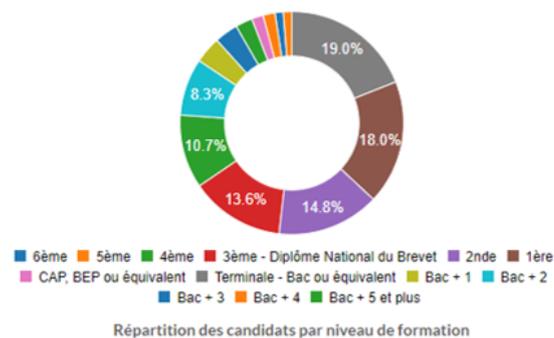
Catherine DAGORN souligne le succès de la Nuit de l'orientation, qui s'est déroulée le 28 janvier. Elle remercie les partenaires et la belle mobilisation des équipes de la CCI pour leur implication.

Le président ajoute que cette manifestation a été suivie par les portes-ouvertes des centres de formation, qui ont eu lieu le 27 février, et auxquelles ont participé plusieurs élus de la CCI.



CHIFFRES CLES

- **5 espaces dédiés** : Je me teste/Je suis coaché.e, Je m'oriente, Je rencontre un professionnel des métiers, Je participe à des ateliers/conférences, Je m'oriente sans stress (animations) + un itinéraire digital avant, pendant et après l'évènement
- **161 professionnels** du monde de l'entreprise et de l'orientation mobilisés
- **1 066 visiteurs**
- **411 tests** Parcouréo réalisés



4.2 Agenda

Le président Mathieu BILLIARD évoque les prochains rendez-vous, les ateliers et webinaires :

- Les 30 ans de l'ADEME,
- Les rencontres de la prévention le 7 avril,
- la Foire d'Angers du 21 au 25 avril,
- La Grande aventure d'entreprendre le 9 juin,

Il indique que la prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 20 mai à partir de 9 h sur le site d'Eurespace CHOLET. La matinée sera consacrée à l'assemblée générale et l'après-midi aux travaux des commissions.

Fin de la réunion à 20h15.

Le Président

Le Secrétaire

Matthieu BILLIARD

François LELIEVRE